

Le XXI^e siècle sera-t-il celui des droits des animaux, supplantant ainsi les droits de l'homme dont l'inaboutissement manifeste serait une invite à se préoccuper de ces âmes plus dociles ? Ne serait-ce pas un retour aux sources ? L'expérience spirituelle s'accomplit souvent dans le respect, voire la dévotion, en tout cas l'absence d'agressivité à l'égard des animaux. De l'Égypte ancienne, en passant par les philosophes grecs jusqu'au monde indien actuel, l'animal semble parfois plus protégé, plus ménagé que l'humain. Même dans les religions du Livre l'animal, créé comme l'homme par Dieu, est entouré d'une certaine protection et son bien-être compte, notamment s'il est un animal domestique.

Pourtant, aujourd'hui, ce sont les prescriptions de sacrifices rituels tels que pratiquées par les religions juive et musulmane qui heurtent ou choquent une partie de plus en plus importante des populations notamment en Europe. La confrontation peut être globale et se placer sur le terrain de l'éthique, voire du politique ou d'un certain activisme. La lutte pour l'animal prend alors des allures de révolte selon un mode pacifique (modification de régime alimentaire...) ou plus agressive (les actions de l'association L214 par exemple...).

S'agissant de la confrontation avec les rites sacrificiels, la promotion du bien-être animal est fortement juridicisée et judiciairisée. Le droit s'est saisi de cette question et s'efforce de rendre compatible la préservation d'une liberté aussi fondamentale que celle de la religion et les avancées parcellaires des droits des animaux focalisés pour l'instant sur la préservation de leur bien-être, ou plus certainement de leur moins-mal-être dans leur mise à mort. Le droit de l'Union européenne s'est emparé de ces questions et la Cour de Justice est sollicitée pour son interprétation et son application par les Etats membres au détriment de certains rites sacrificiels des religions juive et musulmane. Dans une perspective pluridisciplinaire, cette journée permettra de mettre en lumière les diverses façons dont l'animal est vénéré dans certains cultes et de quelle façon cette vénération s'incarne aujourd'hui dans le veganisme et l'antispécisme sur le plan idéologique et dans un courant juridique favorable à la consécration et au développement des droits de l'animal.

Sacrifié sur l'autel de certaines croyances religieuses, l'animal n'est pas sans défenseurs institutionnels ou judiciaires qui s'efforcent de trouver un équilibre précaire entre une conception de la liberté de religion et le devoir de veiller à ne pas exposer l'animal à des souffrances extrêmes.

Contact : dres@misha.cnrs.fr

Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme Alsace
5 allée du Général Rouvillois - 67083 Strasbourg

Accès depuis l'aéroport
Prendre le train (TER) jusqu'à la gare centrale de Strasbourg
Accès depuis la gare
Tramway « C » direction Neuhof Rodolphe Reuss, Arrêt « Observatoire » (15mn)

Journée d'étude pluridisciplinaire



30 janvier 2020

Strasbourg - MISHA - Salle Europe

Cres Laboratoire **Droit, religion, entreprise et société** | DRES
de l'Université de Strasbourg et du **cnrs**

9h00 - Ouverture de la journée – allocution de bienvenue

9h15 – Début des travaux

L'animal vénéré

Modératrice : Vincente Fortier, Directrice DRES

9h30. *L'animal divinisé dans l'Égypte antique*

Claude Traunecker, Professeur émérite en égyptologie, Université de Strasbourg

10h00. *Le regard de la Bible sur les animaux*

Éric Charmetant, Maître de conférences en philosophie, Centre Sèvres, Paris

10h30 - Pause

11h00. *Véganisme et antispécisme : les nouvelles religions de l'animal ?*

Thomas Lepeltier, essayiste, Associate Fellow du Oxford Centre for Animal Ethics

11h30. *La promotion de l'animal au niveau de l'humain : la reconnaissance de la personnalité animale, nouveau credo des juristes*

Séverine Nadaud, Maître de conférences en droit, Université de Limoges, co-responsable du DU droit animalier

12h30 - Pause déjeuner

14h00 - Reprise des travaux

L'animal sacrifié

Modérateur : Frédéric Krenc, Avocat au barreau de Bruxelles,
Directeur de la Revue trimestrielle des droits de l'homme

14h15. *La mise à mort rituelle en islam, selon les docteurs de la Loi*

Mohamed Hocine Benkheira, Directeur d'études, École Pratique des Hautes Études

14h45. *Animal sacrifié, animal de boucherie et la question de l'abattage avec étourdissement dans la loi juive (halakhah)*

Liliane Vana, Professeure associée à l'IEJ, Université libre de Bruxelles

15h15. Table ronde : *L'encadrement de l'abattage rituel* (animée par Gérard Gonzalez, Professeur, DRES)

- *Le droit de l'Union européenne* (Françoise Curtit, Ingénieure de recherche CNRS, DRES)

- *Les États minimalistes : exemple de la France* (Anne Fornerod, Chargée de recherche CNRS, DRES)

- *Les États abolitionnistes : exemple de la Belgique* (Louis-Léon Christians, Professeur de droit, Université catholique de Louvain)

16h30 - Débats

17h00 - Conclusions

Jean-Pierre Marguénaud (Professeur agrégé de droit privé et de sciences criminelles, Directeur de la Revue semestrielle de droit animalier, chercheur IDEDH)